

Pourtant, on a fait des pétitions, posé des questions et présenté des doléances à ce sujet. Par ailleurs, le gouvernement a invoqué la clôture sur le débat après qu'une très faible proportion des députés ait eu l'occasion de participer et ce faisant, il a empêché bien des régions du Canada et la grosse majorité des circonscriptions d'être représentées directement dans le débat sur la constitution qui revêt une importance capitale; c'est peut-être le débat du siècle. Je voudrais donc que le leader du gouvernement à la Chambre me dise si le gouvernement est disposé à émettre un ordre permettant au comité de voyager partout au Canada, dans toutes les provinces et territoires, afin de donner l'occasion de comparaître aux citoyens qui n'ont pas été représentés par leur député dans le débat.

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, le 6 octobre, lorsqu'on a rappelé le Parlement, le député connaissait le contenu de la motion. Et son parti a choisi de débattre cette première étape pendant trois semaines, limitant d'autant le délai du comité. Alors, madame le Président, sur le premier point, puisque c'est la tranquillité du vendredi, je peux me permettre de rappeler que les progressistes conservateurs ont choisi de raccourcir le temps au comité en prenant plus de temps sur le parquet de la Chambre. Puis-je aussi lui dire, dans cette quiétude du vendredi, que si son parti avait accepté l'offre que nous lui avons faite de siéger entre 6 heures et 8 heures jeudi, lundi et de 10 heures à minuit jeudi, lundi, et également lundi dernier et mardi dernier, offre que j'ai faite à son parti, plus de députés auraient pu participer au débat. Alors, cela aussi, il faut que ce soit au dossier et que ce soit bien digéré par les biens pensants.

Quant à sa question de savoir si le comité va voyager, la réponse la plus franche et la plus directe que je peux lui donner est la suivante: non! Plusieurs commissions ont eu à voyager à travers le pays sur la question constitutionnelle au cours des dernières années. Dans la campagne référendaire au Québec, au printemps dernier, plusieurs députés, même certains de son parti, sont venus faire campagne sur la question de l'unité canadienne, ce qui a fait les manchettes de tous les journaux et de tous les media à travers le pays. Le pouls de la population a été saisi. La population a été sensibilisée. C'est la raison même de la création du comité, et c'est parce que je respecte mon honorable collègue de Saint-Jean-Est (M. McGrath) que je lui explique pourquoi le délai du comité est limité au 9 décembre. L'essence même, la raison même de la création de l'étape du comité dans notre approche, dans notre procédure, c'est de permettre surtout au comité d'étudier les amendements qui peuvent être proposés sur le plan technique pour polir, améliorer s'il le faut et s'il y a lieu, le projet qui est relativement compliqué.

Alors, en conclusion, on aurait bien pu déposer directement devant le Parlement la résolution. Cela eut été une pure motion, une simple motion, une seule étape, une seule phase, et la Chambre des communes, étant donné toutes les obligations

Recours au Règlement—M. McGrath

auxquelles elle a à faire face, aurait été tenue de regarder ce projet article par article. Et mon savant collègue, compte tenu de sa grande expérience de la Chambre des communes, sait très bien qu'après trois semaines, nous en serions probablement avec 282 députés à l'article 2 ou à l'article 3, en train de discuter de sous-amendements. Cela aurait eu pour conséquence de littéralement paralyser le Parlement canadien, et de mêler la population et de faire un débat stérile.

Alors l'approche que nous avons choisie permet d'accorder trois stades: un stade préliminaire qu'on a dû interrompre hier pour les raisons qui ont été discutées amplement au cours des derniers jours, mais ce n'est qu'un stade. Nous n'avons pas mis fin au débat complet.

Il y a l'étape du comité dont le but n'est pas de faire voyager les députés à travers le pays pour tâter le pouls des gens. Encore une fois au cours des dernières années, on a procédé ainsi très souvent. Le but du comité est de permettre de respecter cette institution, et de faire en sorte que dans l'ordre on puisse polir ce texte et, au besoin, entendre quelques témoins pour apporter les précisions dont nous avons besoin. Et ultimement, il y aura le grand débat, celui qui va suivre le rapport du comité, celui qui en principe n'est pas limité et que nous n'avons pas l'intention de limiter si les députés manifestent de la bonne foi, qu'ils n'ont pas encore manifestée malheureusement au cours de la première étape en refusant le délai que nous leur avons suggéré.

Alors ce que je dis c'est que le débat est loin d'être terminé. Le but du comité n'est pas de voyager, je ne reviendrai pas là-dessus, je viens de l'expliquer, et il y aura une troisième phase où amplement de temps sera mis à la disposition des députés pour tenir un débat sérieux. Mais en terminant je tiens à préciser à l'honorable député que le gouvernement sera toujours prêt à assumer ses responsabilités dans le respect de la procédure parlementaire pour que cette institution fonctionne. C'est une question de jugement. Nous serons jugés par la population si nous en abusons, mais nous sommes conscients du fait que jusqu'à maintenant, loin d'avoir abusé du Règlement, loin d'avoir abusé de l'institution, nous avons montré beaucoup de respect pour les députés d'en face, pour la population et pour la procédure de la Chambre. Et qu'il soit clair encore une fois que le débat n'est pas terminé, que ce n'est qu'une étape et que cela nous permet de démontrer à la population que le Parlement est capable de fonctionner en étudiant la Constitution en comité et en s'occupant des choses économiques sur le parquet de la Chambre.

● (1250)

[Traduction]

M. McGrath: Je regrette, madame le Président, que la réponse de mon ami soit si inutilement dialectique et emberlificotée. Comme nous savons maintenant que ce très important comité mixte de la constitution canadienne ne sera pas autorisé à sortir de la capitale pour se rendre dans d'autres provinces et territoires, je poserai une autre question.